

Objet de la délibération

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**N° DEL-2023-0156**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance Publique du  
27 juin 2023**

Suite à la convocation du 20 juin 2023, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

**Etaient présents :**

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Cecile BESNARD, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CEREZ, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Guy GASAN, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Annick GUILLET, André HARTEureau, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Lydie LE PABIC, Gaelle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Katherine GIANNI, Christophe GINET, Yann GUIGUEN, Sylvie IZAGUIRRE, Estelle MORIO, Solene PERON, Alain DE CORSON (Conseiller communautaire depuis le 26 juin 2023 convoqué en qualité de suppléant)

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Bruno BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Françoise CEREZ, Jean-Michel BONHOMME donne pouvoir à Fabrice VELY, Maria COLAS donne pouvoir à Bruno PARIS, Michel DAGORNE donne pouvoir à Alain NICOLAZO, Véronique GARIDO donne pouvoir à Laurent DUVAL, Antoine GOYER donne pouvoir à Jean-Guillaume GOURLAIN, Fanny GRALL donne pouvoir à Lydie LE PABIC, Fabrice LEBRETON donne pouvoir à Maurice PERON, Florence LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Armelle NICOLAS donne pouvoir à Maurice LECHARD, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Annick GUILLET, Roger THOMAZO donne pouvoir à Dominique LE VOUEDEC, Armel TONNERRE donne pouvoir à Sophie PALANT-LE HEGARAT, Laurent TONNERRE donne pouvoir à André HARTEureau, Dominique YVON donne pouvoir à Laure LE MARECHAL, Patrick LE GUENNEC donne pouvoir à Philippe JESTIN

**Absente excusée :**

Claude THOMAS (Démission à effet du 26 juin 2023)

**Absente :**

Aurélié MARTORELL

***Lydie LE PABIC et Rose MORELLEC sont désignées secrétaires de séance.***

Pôle Ressources / DFI

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Le compte administratif a pour objectif de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il permet de présenter et d'arrêter les résultats comptables de l'exercice.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du compte administratif budget par budget, et l'état des restes-à-réaliser sont annexés à la présente délibération. L'intégralité du compte administratif est consultable aux Instances communautaires de Lorient Agglomération.

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2022.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriale,

**Vu** le compte de gestion de chacun des budgets -principal et annexes- de l'exercice 2022,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources, finances, administration générale,

**Vu** l'avis du Bureau,

**Article 1** : **ARRETE** le compte administratif de chacun des budgets annexes- pour l'exercice 2022 en conformité avec le compte de gestion.

**Article 2** : **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du budget Principal présente une différence, pour un montant de 14 943.36 €, avec le compte de gestion proposé sur l'exercice 2022, issu d'un différentiel dans la reprise du résultat 2021 de 14 943.36 €. Ce différentiel fait l'objet d'une régularisation au budget supplémentaire.

**Article 3** : **CONSTATE** les restes-à-réaliser en dépenses et en recettes arrêtés au 31 décembre 2022 de chacun du budget principal et des budgets annexes.

Article 4 : **DECIDE** de clôturer, dans le cadre du compte administratif 2022, les autorisations de programme 2016-2022 (millésimés 2016,2018,2019,2020,2021) pour le budget principal et les budgets annexes des transports urbains, des ports de plaisance, de l'eau et de l'assainissement collectif, l'autorisation d'engagement millésimés 2012 AE 0503 du budget principal ainsi que l'autorisation d'engagement 2012 AEBA0401 du budget annexe des transports, et ainsi d'ajuster leur montant sur les crédits consommés à la date de clôture du 31 décembre 2022 conformément à la maquette budgétaire.

*Le Président s'étant retiré au moment du vote et la Présidence ayant été confiée à Alain NICOLAZO*

*Délibération adoptée à l'unanimité par 54 voix pour et 17 abstentions.*

*Abstentions : Dominique BEGHIN, Edouard BOUIN, Gilles CARRERIC, Damien GIRARD, Philippe JESTIN, Laure LE MARECHAL, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gaëlle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Nathalie PERRIN, Roger THOMAZO, Patrick LE GUENNEC, Solene PERON*

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Fabrice LOHER